

Présents (10) : Jean-Luc Veillé, Christine Thiken, Bertrand Bréjuin, Clément Méchard, Dominique Ronceray, Joseph Maréchal, Aurélien Thébert, Pierrette Diné, Christophe Blin, Karine Fauchoux

Excusés (3) : Anne-Gaëlle Delrue, Brigitte Laurent, Eric Jallot

Absente (2) : Patrice Accarie, Maryline Hacques

Secrétaire de séance : Clément Méchard

Pouvoirs (4) : Anne-Gaëlle Delrue donne pouvoir à Christine Thiken. Brigitte Laurent donne pouvoir à Jean-Luc Veillé. Eric Jallot donne pouvoir à Christophe Blin. Maryline Hacques donne pouvoir à Aurélien Thébert

Convocation envoyée aux élus le 27/04/2023

- 1) Présentation des décisions prises dans le cadre de la délégation au Maire
- 2) Finances
 - a. Lotissement de la Reinerie – validation des travaux d'aménagement
 - b. Maison de santé – validation des travaux d'aménagement
 - c. Remboursement d'un livre de la bibliothèque suite à une perte
- 3) Voirie
 - a. Travaux route de Saint Léonard
 - b. PATA 2023
- 4) Lotissement de la Touche Godet - vente du lot n°6
- 5) Subventions aux associations
- 6) Étude de programmation urbaine préalable à l'aménagement du bourg
- 7) Lancement de consultation - construction de vestiaire au terrain de football
- 8) Lancement de consultation – rénovation et création de logement au 9 ter place de l'église
- 9) Vente de terrain
- 10) Adressage
- 11) Avis sur installation classée
- 12) Nomination d'un référent déontologue de l' élu local
- 13) Questions diverses

1) Présentation des décisions prises dans le cadre de la délégation au Maire (rapporteur : Jean-Luc V.)

Conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire rend compte des décisions prises dans le cadre de sa délégation depuis la dernière séance à savoir :

- **Déclaration d'aliéner :**

Arrivé en mairie le	Adresse du bien	Section cadastrale	Décision
22/03/2023	3 bis place de l'église	AB47	Non préempté
17/04/2023	6 rue d'Argentré	AB42	Non préempté
02/05/2023	20, rue de la Forêt	BD141	Non préempté

- **Devis validés suite au vote des budgets :**

- Acquisition et installation d'un nouvel ordinateur en Mairie
- Ets Idéal Concept 1 005 € HT soit 1 206 € TTC

Travaux phase 2 en mairie

- Création de sanitaire PMR Ets Fadier 3 368.10 € soit 4 041.72 € TTC
- Cloisons sèches et menuiseries intérieures Ets Fadier 985 € HT soit 1 182 € TTC

Travaux modification des menuiseries Salle du Patronage

- Ets Fadier 6 769 € HT soit 8 122.80 € TTC

Travaux Talus Terrain allée Saint-Joseph/transports RGO

- Ets Pigeon 4 235 € HT soit 5 082 € TTC

Travaux pour un logement communal

- Remplacement d'une baignoire en douche et installation meuble vasque Ets Maigret 6 307.11 € HT soit 6 937.82 € TTC

Acquisition de 9 pots de fleurs gris souris

- Ets Véralia 4 486.98 € HT soit 5 384.38 € TTC

Prestation Feu d'artifice

- Ets plein ciel 3 500 € HT soit 4 200 € TTC

Curage des fossés

- Ets Tram TP 4 218 € HT soit 5 061.60 € TTC

2) Finances (rapporteur : Jean-luc V.)

a. Lotissement de la Reinerie – validation des travaux d'aménagement

Le Maire informe que la commission voirie propose au conseil de valider les travaux prévus dans le budget auprès de l'entreprise TPB. Il est prévu de réaliser les travaux sur deux ans : 1^{ere} année = rue des cormiers, 2^{ème} année = rue des pommiers. Le coût des travaux pour la rue des cormiers s'élève à 14 585.80 € HT + option enrobé à 5 037.50 € HT soit un total de 19 623.30 € HT - 23 547.96 € TTC

Lors de la commission voirie de mars, il a été évoqué par un membre la répartition du coût des travaux entre les propriétaires et la commune. Toutefois, le maire trouve cette position délicate.

M. Thébert indique que pour lui la création de stationnement n'est pas justifiée.

Le maire propose au conseil de valider le devis pour la rue des cormiers à hauteur de 19 623.30 € HT.

La délibération est adoptée à la majorité des votants.

Abstentions : M. Maréchal, M. Thébert, Mme Hacques, Mme Fauchoux

b. Maison de santé – validation des travaux d'aménagement

Le Maire informe que la commission bâtiment propose au conseil de valider les travaux prévus dans le budget portant sur l'installation de stores électriques pouvant solutionner la problématique de chaleur au sein de la maison de santé. Il est présenté le devis de l'entreprise Komilfo pour un montant de 10 382.15 € HT soit 12 458.58 € TTC

La délibération est adoptée à l'unanimité.

c. Remboursement d'un livre de la bibliothèque suite à une perte

Le maire indique qu'un ouvrage a été perdu dans le cadre des prêts scolaires, il a été demandé un remplacement ou un remboursement de celui-ci. L'administré a déposé le règlement par chèque à hauteur de 10.82 €. Le maire demande à encaisser le règlement.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

3) Voirie (rapporteur : Bertrand B.)

a. Travaux route de Saint-Léonard

M. Bréjuin indique que la commission voirie propose au conseil de valider les travaux prévus dans le budget portant sur la réalisation de l'enrobé à chaud sur la route de Saint-Léonard. Il est présenté le devis de l'entreprise Pigeon pour un montant de 60 208.00 € HT soit 72 249.60 € TTC.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

b. PATA 2023

M. Bréjuin informe que le groupement de commande du PATA a validé l'offre la mieux disante soit celle du groupe Pigeon/Séché/Beaumont. Il est précisé que six communes sur neuf réalisent du PATA cette année, et parmi les six seule une commune a maintenu le tonnage des années passées.

M. Bréjuin précise que pour la commune, le tonnage commandé cette année est de 10 au lieu de 20 l'an passé. Montant des travaux : 11 620 € HT soit 13 944 € TTC.

4) Lotissement de la Touche Godet – Vente du lot n°6 (rapporteur : Jean-Luc V.)

Le maire informe de la demande d'acquisition du lot n°06 du lotissement de la Touche Godet présentée par Monsieur GIROLLET Nicolas et Madame GLONCHON Anne-Sophie domiciliés à LANDAVRAN.

Vu la surface du lot n° 6 arrêtée à 647 m², représentant un prix de vente de 25 233,00 € HT soit 30 135.93 € TTC.

Considérant la législation sur la TVA sur marge, nécessitant de préciser le montant d'acquisition des terrains, soit 1,11 € HT le m². La marge sur la vente opérée par la commune sera donc de 37,89 € le m², soit un total de 24 514.83 € HT. La TVA sur cette marge sera de 4 902.97 €.

Il est proposé d'arrêter la vente du lot n°6 au prix de vente ci-dessus soit 30 135.93 € TTC

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Cette vente se réalise via le mandat de vente signé entre l'agence DIARD et la Mairie du PERTRE, les honoraires de négociation sont à la charge du vendeur et forfaitisés à 1 500 € H.T.

5) Subventions aux associations (rapporteur : Jean-Luc V.)

Le maire informe des nouvelles demandes de subventions.

- | | |
|---|-------|
| - Comité des fêtes : 5 500 € (5000€ déjà validé lors du précédent CM) | 500 € |
| - MFR Craon : demande pour 1 jeune | 30 € |
| - Lycée Hôtelier de la Guerche : demande 1 jeune à hauteur de 30 € | 30 € |

Le maire propose de verser au comité des fêtes le complément suite à la réception de la demande soit 500 €, et de verser 30 € / élève scolarisé au sein de la MFR Craon et du Lycée hôtelier de la Guerche

La délibération est adoptée à l'unanimité.

6) Etude de programmation urbaine (rapporteur : Jean-Luc V. et Christine T.) (vidéoprojection)

Mme Thiken procède à la présentation des scénarios réalisés par le cabinet d'étude. Ces scénarios ne sont pas satisfaisants car l'ensemble des demandes détaillées dans le cahier des charges n'est pas traité notamment les liaisons douces.

L'ensemble du conseil est d'accord pour indiquer une préférence sur le scénario numéro 2 mais sans toutefois le valider. Mme Thiken précise que le cabinet d'étude a été interpellé sur le manque d'aboutissement des scénarios. Le cabinet a indiqué que les éléments attendus arriveraient en phase finale.

Mme Thiken informe qu'une réunion de présentation au groupe de travail composé d'administrés est fixée le 9 mai. Les élus sont conviés à y participer pour échanger avec les administrés.

M. Maréchal indique qu'il serait souhaitable qu'un groupe de travail d'élus soit créé afin de travailler également sur le sujet.

7) Lancement de consultation – construction de vestiaire au terrain de football (rapporteur : Jean-Luc V.)

Le maire expose :

Vu la présentation du projet de construction de vestiaire et d'un club house au terrain de football réalisée lors du précédent conseil,

Considérant la nécessité d'avancer sur ce projet,

Le maire demande l'autorisation de lancer une consultation dans le cadre d'une maîtrise d'œuvre et de solliciter les subventions auprès de l'ensemble des financeurs.

La délibération est adoptée à la majorité des votants.

Contre : Mme Delrue

8) Lancement de consultation – rénovation et création de logement au 9 ter place de l'église (rapporteur : Jean-Luc V.)

Le maire rappelle qu'il est programmé une rénovation des logements de type 2 et 3, ainsi que de la création de 2 studios dans l'actuel grenier de l'immeuble sis 9 ter place de l'église.

Le maire demande au conseil municipal l'autorisation de lancer une consultation de maîtrise d'œuvre et de solliciter les subventions auprès de l'ensemble des financeurs de ce projet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

9) Vente de terrain (rapporteur : Jean-Luc V.)

Lors du précédent conseil, le maire a informé du souhait du Gaec BÉASSE de l'acquisition de la parcelle BE32 pour une superficie de 2 ha 37 a 73 ca. Le maire présente l'offre au conseil.

M. Maréchal estime qu'il serait préférable de conserver ce foncier.

Le maire propose de céder la parcelle BE32 au prix proposé par les acquéreurs soit 12 500 €.

La délibération est adoptée à la majorité des votants.

Abstentions : M. Maréchal, M. Thébert, M. Ronceray, Mme Hacques, Mme Diné

10) Adressage (rapporteur : Christine T.)

Mme Thiken informe que le lieu-dit « le pas du chevreuil » pose problème au riverain. Afin d'apporter une solution qui réponde aux attentes de chacun, il est proposé de supprimer cette nomination et de la remplacer par « le haut chable de la forêt ».

Le maire propose au conseil de valider le lieu-dit « le haut chable de la forêt ».

La délibération est adoptée à l'unanimité.

11) Avis sur installation classée (rapporteur : Christine T.)

Mme Thiken présente le dossier d'enregistrement envoyé par la préfecture d'Ille-et-Vilaine concernant le GAEC du Tilleul situé sur la commune de Brielles. Il s'agit d'une ICPE (installation classée pour la protection de l'environnement), cette demande portant sur un élevage de porcs qui accueillera 600 animaux.

Le maire propose d'émettre un avis favorable sur l'installation classée.

La délibération est adoptée à la majorité des votants.

Abstention : Mme Diné

12) Nomination d'un référent déontologue de l'élu local (rapporteur : Jean-Luc V.)

Le maire expose :

Conformément à l'article L.1111-1- du CGCT tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter des conseils utiles au respect des principes déontologiques consacrés par la charte de l'élu local défini dans l'article stipulé ci-dessus. Le décret 2022-1520 du 6 décembre 2022 fixe les modalités d'application à compter du 1^{er} juin 2023.

Le maire propose :

- la candidature de Monsieur Michel Desrues ancien maire de Torcé en tant que référent déontologue,
- de prendre en charge les frais de transport et d'hébergement dans les conditions applicables aux personnels de la fonction publique territoriale.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

13) QUESTIONS DIVERSES

a. Fleurissement (Jean-Luc V.)

Le maire informe que pour éviter des problèmes liés à la sécheresse et aux possibles restrictions, il a été fait le choix de ne pas installer de suspensions florales sur les candélabres. Toutefois, il a été fait le choix d'acquérir des bacs à fleurs et des plantations nécessitant peu d'arrosage.

b. Commission animation culturelle (Clément Méchard)

M. Méchard fait le retour de la commission. Il est fait un point sur l'animation à venir du 3 juin cinéma plein air. Les affiches sont en cours de distribution.

c. Travaux lotissement de la Foucherie (Bertrand B.)

M. Bréjuin fait état de l'avancement du chantier. Les travaux de viabilisation seront terminés pour le début du mois de juin comme prévu initialement.

d. Journée citoyenne (Jean-Luc V)

Le maire informe qu'il avait été envisagé une matinée citoyenne le 13 mai prochain avec la participation des associations. Toutefois celle-ci n'aura pas lieu faute de participants. Le maire souligne que beaucoup de bénévoles s'investissent sur l'année et qu'il est compréhensible que cette journée ne fédère pas.

e. Retour réunion avec les assistantes maternelles (Jean-Luc V)

Le maire évoque la rencontre avec les assistantes maternelles du Pertre et de Saint-Cyr-le-Gravelais. Il fait un constat de non renouvellement de la profession sur la commune. Le maire indique l'importance d'anticiper cette future problématique, et de ce fait la réflexion a lancer sur ce projet.

f. Communication (Christine T.)

Mme Thiken évoque le prochain bulletin dans lequel sera réalisé un focus sur les missions des agents communaux, puis présente une plaquette d'information sur la commune. La plaquette sera transmise aux élus pour que chacun puisse prendre le temps de faire remonter les corrections et / ou améliorations à y apporter.

- M. Maréchal souhaite revenir sur les budgets. Il tient à préciser que le fait que le budget principal soit financé par des excédents de budgets annexes est une aberration. Il souligne également qu'il aurait fallu certainement envisager un prêt plus important sur le budget des locaux professionnels et ainsi en profiter pour supprimer le déficit.

M. Maréchal tient à alerter également sur la participation de la commune envers le SIVOM qui a pris + de 12 % suite à la création d'un poste jeunesse entre autres.

Le maire indique à Monsieur Maréchal que les budgets ont été préparés en conformité avec la réglementation, et que ceux-ci ont d'ailleurs tous fait l'objet d'une vérification auprès du conseiller financier de la trésorerie de Vitry.

- M. Ronceray informe d'un dépôt sauvage route du bas chevrier. M. Bréjuin va se rendre sur place.
- M. Ronceray questionne le maire concernant la parcelle route de Saint poix et le devenir des logements. L'idée d'un projet intergénérationnel a été évoquée (création de logements et d'un espace pour un projet de micro crèche). Il est prévu de présenter un projet lors d'un prochain conseil municipal.
- M. le maire indique être en attente du projet Espacil pour la création d'habitat au lotissement de La Touche Godet. Il espère pouvoir avec les éléments d'ici le prochain conseil municipal.

Fin de séance : 22h19